

**RÉSUMÉ DES COUVERTURES DISPONIBLES**  
**POUR LES INSTANCES LOCALES, CLUBS ET ÉCOLES**  
D'UNE FÉDÉRATION ADHÉRÉE AU PROGRAMME D'ASSURANCE « RLSQ »

**Ces couvertures sont disponibles pour tous les clubs et écoles, enregistrés avec la fédération et/ou association provinciale ci-après nommés « Assuré » et/ou « Organisation »**

**SECTION A ASSURANCE DES BIENS :**

Cette assurance fournit une couverture « Formule étendue » contre des dommages pouvant survenir aux biens de l'Assuré. Ceci inclut votre matériel de bureau, costumes, équipement audio et/ou vidéo ou tout autre bien appartenant à l'organisation. Les garanties couvrent les pertes causées par le feu et/ou le vol; cependant une franchise de 750 \$ est applicable selon les termes et les conditions de la police maîtresse déposée avec le RLSQ. Aussi est incluse, la couverture pour l'équipement (appartenant à l'organisation) temporairement déplacé du bureau ou de l'aréna par une personne responsable de l'organisation et travaillant pour les affaires de l'organisation (sauf pour les ordinateurs portables (voir Section F)). Si la valeur totale de vos biens est de plus de 1 000 000 \$, veuillez nous contacter, car nous devons transmettre votre dossier aux assureurs. **La valeur à neuf est offerte, cependant, vous devez nous faire parvenir une liste des biens que vous désirez assurer, en indiquant leur valeur de remplacement.**

**RAPPEL** : Si vous êtes propriétaire de biens qui sont situés à des lieux autres qu'à votre adresse postale, veuillez nous envoyer une liste de ces biens en y incluant la valeur de remplacement pour chaque emplacement (adresse complète).

**RAPPEL** : Il est important de comprendre que les biens que vous louez/empruntez ne sont pas automatiquement couverts dans ce programme. Si vous désirez louer ou emprunter des biens, il est important de nous faire parvenir une liste complète de ceux-ci, ainsi que leur valeur de remplacement. Vous devez aussi nous fournir le nom exact du propriétaire de ces biens. Sur réception de ces renseignements, nous vous contacterons afin de vous aviser de la prime additionnelle. Vous pouvez les envoyer à [sports@BFLCANADA.ca](mailto:sports@BFLCANADA.ca). Notez que vous devez avoir une assurance « biens » avec nous afin de pouvoir ajouter ceux-ci à votre police

**SECTION B FRAIS DE SUBSISTANCE SUPPLÉMENTAIRE :**

Si vos lieux d'opération sont endommagés à la suite d'un sinistre assuré, il est fort probable que vous soyez dans l'obligation de continuer vos opérations dans un autre endroit, créant des coûts supplémentaires tels que la location des lieux, l'installation d'un système téléphonique, etc. Cette assurance couvre ces types de dépenses qui sont en sus de vos dépenses mensuelles normales.

**SECTION C DOCUMENTS DE VALEUR :**

Ceci est une couverture « tous risques » couvrant les coûts de recherche afin de reconstruire des données/registres endommagés ainsi que les coûts de remplacement du papier et la transcription des informations.

Le terme « documents de valeur » s'applique aux documents écrits, imprimés ou inscrits, tels que livres, cartes géographiques, films, dessins, actes, œuvres, hypothèques et manuscrits.

**SECTION D ASSURANCE CONTRE LES DÉTOURNEMENTS :**

Cette section fournit une couverture aux organisations qui pourraient être victimes de détournement de fonds par un employé ou un bénévole qui est membre de l'organisation et qui pourrait avoir accès aux fonds de l'organisation.

**SECTION E ASSURANCE DE L'ARGENT ET DES VALEURS (FORMULE ÉTENDUE) :**

Les clubs/écoles détiennent de l'argent et/ou des valeurs provenant des cotisations des membres et des levées de fonds. Cet argent peut être assuré contre le vol à main armée ou le vol au domicile du responsable des valeurs. Cette couverture peut être très importante, car ce n'est pas toujours possible d'effectuer des dépôts bancaires immédiatement après une levée de fonds et une telle perte pourrait avoir un impact sérieux sur les opérations de l'organisation. Cette assurance vous couvrira (sur une base de 24 heures) contre des pertes d'argent et/ou de valeurs causées par le vol, vol avec effraction, vol à main armée ou par un incendie.

**SECTION F ASSURANCE FLOTTANTE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE :**

Cette garantie s'applique aux ordinateurs, aux logiciels et aux données (appartenant à l'organisation) incluant des dépenses occasionnées pour reconstituer les informations perdues à la suite d'une perte couverte. La couverture est étendue pour couvrir l'équipement temporairement déplacé du bureau par une personne responsable travaillant pour les affaires de l'organisation. La franchise pour cette couverture est de 750 \$. Notez cependant que la franchise est de 2 000 \$ pour le vol des ordinateurs portables « laptops ».

S.V.P., VEUILLEZ INDIQUER TOUTES LES COUVERTURES QUE VOUS DÉSIREZ SUR LA PROPOSITION BFL/FACTURE CI-JOINTE



# PROPOSITION BFL/FACTURE

**INSTANCES LOCALES; CLUBS, ÉCOLES**

1<sup>er</sup> avril 2019 au 1<sup>er</sup> avril 2020

Nom de votre organisation			
Adresse (n <sup>o</sup> , rue, casier postal, bureau)	Ville	Province	Code postal
Personne responsable de votre organisation		Votre courriel <b>Votre certificat d'assurance vous sera envoyé par courriel</b>	
Votre numéro de téléphone de jour		Votre site Web	
Nom de votre fédération/association			

<b>SECTION A – ASSURANCE BIENS (EXCLUANT BÂTIMENTS)</b> _____ Multiplier par : _____ = _____ \$ (La valeur de remplacement de tous les biens) Si la valeur est entre : Prime * <i>Pour la valeur à neuf, joindre une liste des biens assurés ainsi que leur valeur de remplacement.</i> ** <i>Pour les biens empruntés/loués, veuillez vous référer à la page précédente, Section A sous «Rappel».</i>	<table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:30%;">0 \$ - 10 999 \$</td> <td style="width:10%;">multipliez X</td> <td style="width:10%;">1,10 %</td> <td style="width:50%;"></td> </tr> <tr> <td>11 000 \$ - 20 999 \$</td> <td>multipliez X</td> <td>0,95 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>21 000 \$ - 30 999 \$</td> <td>multipliez X</td> <td>0,77 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>31 000 \$ ou plus</td> <td>multipliez X</td> <td>0,65 %</td> <td></td> </tr> </table>	0 \$ - 10 999 \$	multipliez X	1,10 %		11 000 \$ - 20 999 \$	multipliez X	0,95 %		21 000 \$ - 30 999 \$	multipliez X	0,77 %		31 000 \$ ou plus	multipliez X	0,65 %	
0 \$ - 10 999 \$	multipliez X	1,10 %															
11 000 \$ - 20 999 \$	multipliez X	0,95 %															
21 000 \$ - 30 999 \$	multipliez X	0,77 %															
31 000 \$ ou plus	multipliez X	0,65 %															
<b>SECTION B – FRAIS DE SUBSISTANCE SUPPLÉMENTAIRE</b> _____ x 1,10 % = _____ \$ Limite Prime																	
<b>SECTION C – DOCUMENTS DE VALEUR</b> _____ x 0,17 % = _____ \$ Limite Prime																	
<b>SECTION D – ASSURANCE CONTRE LES DÉTOURNEMENTS DES BÉNÉVOLES OU EMPLOYÉS</b> Choix n <sup>o</sup> 1 Limite : 5 000 \$ = 87 \$ Prime minimum Franchise 500 \$ _____ \$ Choix n <sup>o</sup> 2 Limite : 10 000 \$ = 110 \$ Prime minimum Franchise 1 000 \$ _____ \$ Prime																	
<b>SECTION E – ASSURANCE DE L'ARGENT ET DES VALEURS – FORMULE ÉTENDUE</b> Calculez : _____ @ 80 \$ par 1 000 \$ d'assurance = _____ \$ Montant d'assurance Prime																	
<b>SECTION F – ASSURANCE FLOTTANTE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE</b> Ordinateurs _____ \$ + _____ \$ = _____ \$ @ 2,75 \$ par 100 \$ d'assurance _____ \$ Valeur du matériel Valeur des logiciels Valeur totale Prime Portables _____ \$ + _____ \$ = _____ \$ @ 4,40 \$ par 100 \$ d'assurance _____ \$ Valeur du matériel Valeur des logiciels Valeur totale Prime																	

**DOCUMENTS À RETOURNER À BFL:**

1. PROPOSITION BFL/FACTURE (a/s de la Division des sports et loisirs)
2. PAIEMENT DE LA PRIME (Chèque à l'ordre de : BFL CANADA risques et assurances inc.) OU par carte de crédit au 514-843-3632 poste 1353 ou 1527.

**VOTRE CERTIFICAT D'ASSURANCE VOUS SERA ENVOYÉ PAR COURRIEL À L'ADRESSE QUE VOUS AVEZ INSCRIT CI-HAUT**

1. PRIME TOTALE (min. 100 \$)	_____ \$
2. TAXE : 9 %	_____ \$
3. SOUS-TOTAL (1 + 2)	_____ \$
4. FRAIS ADMINISTRATIFS	50,00 \$
5. MONTANT PAYABLE (3 + 4)	_____ \$